

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 5 juillet 2010 à 20 heures 00, se tenait à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Monique Sénéchal, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne, Taylor Olsen et Marc-Aurèle Bélanger faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx.

Le maire, monsieur Laurent Proulx, souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'aux trois (3) personnes présentes dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20100701

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Laurent Proulx et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault après y avoir :

ajouté les points suivants :

12- Règlement numéro 299 intitulé «**Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des Cèdres**» :

12.8- Comité de sélection pour les soumissions relatives à l'appel d'offres intitulé «**Services professionnels au chantier (Technicien au chantier)**» ;

21- Divers :

21.1- Déclaration d'intérêts des élus municipaux :

modifié les points suivants :

12.6- Appel d'offres intitulé «**Services professionnels au chantier (Technicien au chantier)**» ;

17- Règlements d'emprunts en cours - Soldes résiduaux ;  
(Note: Par le retrait des points numéros 17.1, 17.2 et 17.3)

et en laissant le point «*Divers*» ouvert.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2010

No. 20100702

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mai 2010, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

No. 20100703

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### COMPTES À PAYER

No. 20100704

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20100630 contenant 86 factures pour un montant total à payer de :	40 300,38 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20100705 contenant 13 factures pour un montant total à payer de :	7 753,86 \$
- Journaux des salaires / Juin 2010 :	27 725,66 \$
- rémunération brute des employés :	20 733,55 \$
- rémunération des élus :	1 319,18 \$
- équipement de sécurité :	54,30 \$
- allocation non-imposable aux élus :	659,57 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	0,00 \$
- avantages sociaux imposables :	1 228,64 \$
- cotisations de l'employeur :	3 716,42 \$
- frais de téléphone :	14,00 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	<b>75 779,90 \$</b>

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

## CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire.

### Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

Métal du Golfe	364,59 \$	Vente de vieux métaux le 19 mai 2010
Métal du Golfe	430,90 \$	Vente de vieux métaux le 9 juin 2010
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec	3 300,25 \$	Redevances sur les matières résiduelles ( <i>Ordures</i> ) pour la période du 01/10/2009 au 31/03/2010
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec	8 863,00 \$	Compensation pour les immeubles du Gouvernement du Québec pour l'année 2010 (4 123,00 \$) et compensation (90 %) pour les immeubles de l'éducation pour l'année 2010 (4 740,00 \$)

### Offre de publicité dans l'agenda intitulé «**Syndicat des pompiers et pompières du Québec**»

Dans une correspondance datée du 16 juin 2010, monsieur Sébastien Proulx, pour le *Syndicat des pompiers et pompières du Québec*, nous offre la possibilité d'acheter de la publicité dans l'agenda intitulé «**Syndicat des pompiers et pompières du Québec**».

Les tarifs, plus les taxes applicables, varient de 244,00 \$ à 2 284,00 \$ allant de 1/10 de page jusqu'à la page complète de la couverture avant ou arrière.

No. 20100705

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre du *Syndicat des pompiers et pompières du Québec* concernant la possibilité d'acheter de la publicité dans l'agenda intitulé «**Syndicat des pompiers et pompières du Québec**».

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Relevé des passages de VTT et de moto-cross - Chemin des Trois-Lacs

Dans un document transmis à la municipalité le 16 juin 2010, madame Lucie Chénard (158, chemin des Trois-Lacs), nous informe des passages de VTT et de moto-cross dans le secteur près de sa résidence.

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage indique de plus que ce dit relevé a été transmis à la Sûreté du Québec le 16 juin dernier ainsi qu'au représentant du Club Sportifs Populaire du Bas-Saint-Laurent et au représentant du secteur du chemin Duchénier.

No. 20100706

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande au directeur général, monsieur Gilles Lepage, d'informer madame Lucie Chénard à l'effet que les documents que celle-ci nous a transmis, tel que décrit précédemment, ont été transmis en copie aux membres du *Comité spécial VHR* soit à la Sûreté du Québec ainsi qu'au représentant du Club Sportifs Populaire du Bas-Saint-Laurent et au représentant du secteur du chemin Duchénier.

### Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

Dans une lettre datée du 11 juin 2010, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, monsieur Laurent Lessard, nous informe que notre municipalité recevra 543 166 \$, répartis sur 4 ans, pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie locale, dans le cadre du programme intitulé «*Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)*» et ceci pour les années 2010 à 2013.

### Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Jasmine Gosselin & monsieur Robert Duchesne

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait part aux membres du conseil municipal que dans le rapport d'orientation préliminaire, émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 11 juin 2010 (*Dossier # 367424*), concernant la demande à la CPTAQ de l'entreprise agricole H.R.D. Duchesne inc., visant à obtenir une autorisation pour l'acquisition (*Lotissement et aliénation*) d'une partie des lots 26-P, 27-P, 28-P et 29-P du Rang VII du Canton Macpès, contenant au total en superficie ± 643 000 mètres carrés, le tout afin d'y exploiter une érablière et d'y construire une résidence sur un emplacement de 10 000 mètres carrés, cette dernière devant être détachée de la superficie totale visée par la présente demande, donc de l'érablière projetée, il est stipulé, en conclusion, que la Commission considère que cette dite demande devrait être acceptée en ce qui concerne la partie érablière mais refusée en ce qui concerne le détachement de la

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

résidence de la propriété agricole et ceci afin de préserver l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole et ainsi protéger l'utilisation des lots avoisinants à des fins d'agriculture.

### Colloque 2010 de la *Fondation Rues principales*

No. 20100707

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne délègue aucun représentant pour participer au colloque annuel de la *Fondation Rues principales* qui se tiendra mercredi le 29 septembre 2010 au Capitole de Québec.

### Tournée d'information de la *Fédération Québécoise des Municipalités - Contrats municipaux, des outils pour une saine gestion*

La *Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)*, en collaboration avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, offre aux Municipalités, une tournée d'information intitulée «*Contrats municipaux, des outils pour une saine gestion*».

Pour notre secteur, la session se tiendra à Pohénégamook, jeudi le 14 octobre 2010.

Le coût d'inscription par participant : 25,00 \$, plus les taxes applicables (28,22 \$).

No. 20100708

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne délègue aucun représentant pour participer à la tournée d'information intitulée «*Contrats municipaux, des outils pour une saine gestion*» offerte par La *Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)*, en collaboration avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, et ceci en raison qu'aucun élu n'est intéressé ou disponible.

### Offre de CERIU - Membre sans frais pour l'année 2010

No. 20100709

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de monsieur Éric Forest, maire de la Ville de Rimouski et président de CERIU (*Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines*), visant à devenir membre de cet organisme gratuitement pour le reste de l'année 2010.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Le sort du nucléaire au Québec : «Un choix de société !»

No. 20100710

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite pour l'instant, à la demande d'appui du maire d'Amqui, monsieur Gaétan Ruest, relativement à l'appui qu'il nous demande concernant l'avenir du nucléaire québécois.

### Plan de développement du Canyon des Portes de l'Enfer - Projet de «Sentier expérientiel»

Dans un courriel reçu le 25 juin 2010, la directrice générale du Canyon des Portes de l'Enfer, madame Chantale Desrosiers, nous présente le projet de «**Sentier expérientiel**» présenté par la compagnie Dufour pour la conception et la réalisation de ce dit sentier et nous demande de lui faire part de nos commentaires, le cas échéant.

Les élus n'ont aucun commentaire pour l'instant sur ce projet et il est de plus convenu que ces derniers feront leurs commentaires directement à madame Chantale Desrosiers, le cas échéant.

### Demande de contribution financière de la Fabrique de Saint-Narcisse-de-Rimouski

Dans une lettre datée du 30 juin 2010, monsieur Fernand Lavoie, représentant pour la Fabrique de Saint-Narcisse-de-Rimouski, adresse une demande de contribution financière pour défrayer le vin d'honneur que cet organisme désire servir lors de l'activité prévue samedi le 31 juillet 2010 à l'occasion du départ du curé Gérald Roy.

No. 20100711

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le paiement d'un montant de 80,00 \$ à la Fabrique de Saint-Narcisse-de-Rimouski à titre de contribution pour le vin d'honneur que cet organisme désire servir lors de l'activité prévue samedi le 31 juillet 2010 à l'occasion du départ du curé Gérald Roy.

### Projet intitulé «Construction d'un bâtiment servant à la découpe de volailles» de la Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski : Rejet des eaux usées dans le réseau municipal

Madame Jacqueline Bélanger, secrétaire de la Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski, nous transmet une résolution adoptée par cette dite corporation le 30 juin dernier, par laquelle celle-ci nous indique accepter les conditions exigées par la municipalité, telles que spécifiées dans sa résolution numéro 20100554, concernant le rejet des

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

eaux usées dans le réseau municipal pour le projet intitulé «**Construction d'un bâtiment servant à la découpe de volailles**» et mentionne de plus que le bail à intervenir avec leur locataire contiendra les mêmes exigences.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Demande de monsieur Raoul Gosselin - Clôture dans la limite Sud de son terrain situé au 59, rue de la Montagne

No. 20100712

Suite à la demande verbale de monsieur Raoul Gosselin relativement à son projet de construction d'une clôture sur son terrain (*Partie Sud-Est*), il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son accord à ce projet selon les conditions suivantes :

- 1) La clôture doit être localisée sur le terrain du demandeur ;
- 2) L'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, devra s'assurer que la clôture est bien localisée sur le terrain du demandeur et s'assurer que celle-ci est conforme à la réglementation municipale.

### Journée familiale de pêche des Chevaliers de Colomb de Macpès Conseil 9031

Une personne de l'assemblée, membre des Chevaliers de Colomb de Macpès Conseil 9031 tient à remercier le conseil municipal pour son appui lors de la *Journée familiale de pêche* tenue en juin dernier de même qu'à l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge pour sa collaboration en regard des services fournis par la municipalité pour cet événement.

### RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois de juin 2010 contenant quatre (4) dossiers soit du numéro 016 au numéro 019.

### RAMONAGE DES CHEMINÉES EN 2010

No. 20100713

Après discussion, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décide d'effectuer le ramonage des cheminées en 2010 avec ses employés réguliers, lesquels seront supervisés par l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, le tout selon les conditions suivantes :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- Ils seront rémunérés selon le taux horaire en vigueur, tel que décrété par le conseil municipal pour l'année 2010 pour chacun des postes respectivement occupés ;
- Chacun d'eux bénéficiera d'un maximum de 14 jours (112 heures) de travail pour effectuer le ramonage des cheminées en 2010 ;
- Les travaux devront être complétés au plus tard le 30 septembre 2010 ;
- Les travaux devront être exécutés en conformité avec les règles de l'art et en tenant compte des directives émises dans le règlement numéro 96. Le cahier de ramonage des cheminées devra être complété comme par les années passées.

### FINANCEMENT POUR UN DERNIER TERME DE CINQ (5) ANS DU RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 227 INTITULÉ «**TRAVAUX D'ALIMENTATION, DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**»

Offre de la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette pour le financement de l'emprunt à long terme

No. 20100714

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu unanimement :

- QUE la paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette pour son emprunt de 30 500 \$ par **billet** en vertu du règlement numéro 227, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<u>Montant</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Date du remboursement</u>
5 300 \$	5,44%	6 juillet 2011
5 700 \$	5,44%	6 juillet 2012
6 100 \$	5,44%	6 juillet 2013
6 500 \$	5,44%	6 juillet 2014
6 900 \$	5,44%	6 juillet 2015

- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Modifications à apporter au règlement pour le financement de l'emprunt à long terme

---

No. 20100715

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 227, la Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski souhaite emprunter par billet un montant total de 30 500 \$ ;

**ATTENDU QU'**à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- QU'un emprunt par billet au montant de 30 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 227 soit réalisé ;
- QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
- QUE les billets soient datés du 6 juillet 2010 ;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
1	5 300 \$
2	5 700 \$
3	6 100 \$
4	6 500 \$
5	6 900 \$

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

FINANCEMENT POUR UN DERNIER TERME DE CINQ (5) ANS DU RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 229 INTITULÉ « **TRAVAUX D'ACHAT, DE DÉMÉNAGEMENT, D'AMÉLIORATION ET DE RÉPARATION D'UN GARAGE 30'-4" X 72'-4", ACHAT D'OUTILS DE GARAGE ET TRAVAUX DE RÉPARATION DU POSTE INCENDIE** »

---

Offre de la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette pour le financement de l'emprunt à long terme

---

No. 20100716

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu unanimement :

- QUE la paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette pour son emprunt de 44 200 \$ par **billet** en vertu du règlement numéro 229, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<u>Montant</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Date du remboursement</u>
7 700 \$	5,44%	6 juillet 2011
8 200 \$	5,44%	6 juillet 2012
8 800 \$	5,44%	6 juillet 2013
9 400 \$	5,44%	6 juillet 2014
10 100 \$	5,44%	6 juillet 2015

- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré.

Modifications à apporter au règlement pour le financement de l'emprunt à long terme

---

No. 20100717

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 229, la Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski souhaite emprunter par billet un montant total de 44 200 \$ ;

**ATTENDU QU'**à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- QU'un emprunt par billet au montant de 44 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 229 soit réalisé ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
- QUE les billets soient datés du 6 juillet 2010 ;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
1	7 700 \$
2	8 200 \$
3	8 800 \$
4	9 400 \$
5	10 100 \$

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 273 INTITULÉ «*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL ET UN EMPRUNT AU MONTANT MAXIMUM DE 410 000 \$ À CETTE FIN*»**

#### Recommandation d'aide(s) financière(s) par le député monsieur Irvin Pelletier

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait part aux élus des deux (2) correspondances suivantes concernant les travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour le chemin Duchénier (*Secteur à l'Ouest du village*):

- 1) Copie d'une lettre datée du 7 juin 2010 transmise par monsieur Irvin Pelletier, député provincial du comté de Rimouski, concernant deux (2) recommandations d'aides financières faites à monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, pour le projet de travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour le chemin Duchénier (*Secteur à l'Ouest du village*), soit une première au montant de 30 000 \$ à partir de son budget discrétionnaire régional et une seconde au montant de 70 000 \$ à partir du budget discrétionnaire provincial ;
- 2) Lettre datée du 23 juin 2010 transmise par le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, nous confirmant une aide financière d'un montant de 30 000 \$ à partir du

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

budget discrétionnaire régional du député provincial du comté de Rimouski, monsieur Irvin Pelletier, pour nos travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour le chemin Duchénier (*Secteur à l'Ouest du village*).

No. 20100718

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande au maire, monsieur Laurent Proulx, d'adresser une lettre de remerciements au député provincial du comté de Rimouski, monsieur Irvin Pelletier, pour son appui et son travail dans le dossier visant la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour le chemin Duchénier (*Secteur à l'Ouest du village*).

### Bordereau des comptes à payer numéro R273-20100630

No. 20100719

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R273-20100630, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer de ce dit bordereau comprenant trois (3) factures et totalisant des dépenses pour un montant total de 1 639,49 \$ et en autorise le paiement.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 299 INTITULÉ «**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 803 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 803 900 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SERVICES ET DE LA VOIRIE SUR LA RUE DES CÈDRES**»

#### Approbation du règlement d'emprunt par le MAMROT

Dans une lettre datée du 14 juin 2010, madame Doris Trottier du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous informe que monsieur Laurent Lessard a approuvé le règlement 299, modifié par la résolution 20100602 du 2 juin 2010, décrétant un emprunt de 803 900 \$.

### Bordereau des comptes à payer numéro R299-20100630

No. 20100720

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R299-20100630, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer de ce dit bordereau comprenant deux (2) factures et totalisant des dépenses pour un montant total de 4 891,33 \$ et en autorise le paiement.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Soumissions pour l'appel d'offres # 02147

No. 20100721

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de remplacement des services et de la voirie sur la rue des Cèdres ;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence «*Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée*» a déposé une soumission respectant les exigences des documents de l'appel d'offres ;

**ATTENDU QU'**aucun certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (*MDDEP*) n'est requis pour ce projet ;

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt numéro 299 dispose des crédits nécessaires pour couvrir tous les travaux prévus dans le cadre de ce projet ;

**ATTENDU QUE**, dans une lettre datée du 30 juin 2010, monsieur Sylvain Doucet, ingénieur pour BPR-Infrastructure inc. recommande l'acceptation de la soumission déposée par «*Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée*» ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **ACCORDE ET PROCÈDE** à l'adjudication du contrat relatif à ce projet à l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme, soit «*Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée*», le tout au montant de 632 593,26 \$, taxe incluses ;
- 2) **S'ASSURE** de signer le contrat avant le 22 septembre 2010, afin de respecter le délai du cautionnement de soumission apparaissant au devis ;
- 3) **AUTORISE** le maire, monsieur Laurent Proulx, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, le contrat à intervenir avec «*Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée*» pour ces dits travaux ainsi que tous les documents accessoires nécessaires à cette fin.

### Contrôle qualitatif des matériaux - Estimation budgétaire de la firme Inspec-Sol

No. 20100722

**ATTENDU QU'**à la demande du directeur général, monsieur Gilles Lepage, dans une lettre datée du 17 juin 2010, monsieur Mathieu Dionne,

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

ingénieur junior pour le laboratoire Inspec-Sol, a produit un budget d'honoraires professionnels pour faire les contrôles qualitatifs des matériaux requis pour la réalisation des travaux du projet de «**Réfection des services et voirie pour la rue des Cèdres**», cette proposition s'élevant à 21 820,00 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désire aller de l'avant avec ce projet et considère cette proposition comme acceptable ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services du laboratoire Inspec-Sol, pour faire les contrôles qualitatifs des matériaux requis pour la réalisation des travaux du projet de «**Réfection des services et voirie pour la rue des Cèdres**», et ceci au prix de 21 820,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition déposée le 17 juin 2010 par ce dit laboratoire.

### Surveillance bureau en ingénierie

No. 20100723

**ATTENDU QU'**à la demande du directeur général, monsieur Gilles Lepage, dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> juillet 2010, monsieur Serge Ruest, ingénieur pour la firme BPR-Infrastructure inc., a produit un budget d'honoraires professionnels pour faire la surveillance bureau et autres activités connexes pour la réalisation des travaux relatifs au projet de «**Réfection des services et voirie pour la rue des Cèdres**», cette proposition s'élevant à 16 610,00 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désire aller de l'avant avec ce projet et considère cette proposition comme acceptable ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de la firme BPR-Infrastructure inc., pour faire la surveillance bureau et autres activités connexes pour la réalisation des travaux relatifs au projet de «**Réfection des services et voirie pour la rue des Cèdres**», et ceci au prix de 16 610,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition déposée le 1<sup>er</sup> juillet 2010 par cette dite firme.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Appel d'offres intitulé «**Services professionnels au chantier (Technicien au chantier)**»

---

No. 20100724

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le lancement de l'appel d'offres sur invitation intitulé «**Services professionnels au chantier (Technicien au chantier)**» pour le projet «**Réfection des services et voirie pour la rue des Cèdres**», et par conséquent mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour superviser cette procédure de concert avec la firme BPR-Infrastructure inc.

Ainsi, les soumissionnaires invités sont :

- 1) BPR-Infrastructure inc. ;
- 2) Dessau inc. ;
- 3) Roche ltée, Groupe conseil.

### Emprunt temporaire

No. 20100725

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski emprunte, sur financement temporaire, une somme n'excédant pas 723 510 \$ représentant un montant de 90,0 % du montant total de l'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales du Québec (Référence dossier AM267027) pour les fins du règlement numéro 299 intitulé «**Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des Cèdres**».

L'emprunt sera effectué à la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette, dont la succursale est située au 464, chemin Duchénier à Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0, à un taux d'intérêt fluctuant n'excédant pas le taux préférentiel des Caisses populaires Desjardins, le tout pour une période qui ne devra pas dépasser douze (12) mois.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Laurent Proulx et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage soient autorisés, pour et au nom de la municipalité, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

Comité de sélection pour les soumissions relatives à l'appel d'offres intitulé «**Services professionnels au chantier (Technicien au chantier)**»

---

No. 20100726

**ATTENDU QUE** suite au lancement de l'appel d'offres intitulé «**Services professionnels au chantier (Technicien au chantier)**», il devient

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

nécessaire pour le conseil municipal de procéder à la nomination d'un comité de sélection pour les soumissions qui seront reçues dans le cadre de cet appel d'offres ;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, à la demande du conseil municipal, a fait quelques contacts à cet effet et informe les élus que trois (3) personnes se sont montrées intéressées à agir en ce sens ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski nomme les personnes suivantes pour siéger sur le «*Comité de sélection*» pour faire l'analyse des soumissions qui seront reçues dans le cadre de l'appel d'offres intitulé «**Services professionnels au chantier (Technicien au chantier)**», et pour faire une recommandation au conseil municipal quant à la soumission à retenir pour les services à obtenir :

- ( Madame Ghislaine Bélanger ;
- ( Monsieur Gilles Théberge ;
- ( Monsieur Bertrand Landry.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski nomme madame Louise Proulx à titre de secrétaire pour ce dit «*Comité de sélection*».

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que toute personne nommée sur ce dit «*Comité de sélection*» et qui n'est pas un employé municipal, reçoive une allocation forfaitaire de 20,00 \$ pour les services rendus et dépenses encourues.

### SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

#### Nouveau(x) pompier(s)

**ATTENDU QU'**avec l'adoption et la mise en oeuvre du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC de Rimouski-Neigette*, il devient nécessaire pour notre municipalité d'augmenter le nombre de pompiers volontaires ;

**ATTENDU QU'**un (1) nom de nouveau pompier volontaire potentiel a été soumis à l'attention du conseil municipal par le chef de district, monsieur Gilles Blouin ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire favoriser la venue de nouvelle(s) personne(s) désirant s'impliquer à ce titre dans notre communauté ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte d'intégrer, selon l'avancement de sa formation, la personne suivante à titre de «*Pompier volontaire*» pour le service en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

Nom	Adresse
Monsieur Claude Heppell	439, chemin de la Seigneurie Est Rimouski

### Entente intermunicipale relative à un service de sécurité incendie

No. 20100728

**ATTENDU QU'**avec les nouvelles exigences en matière de sécurité incendie, il devient nécessaire pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, la municipalité de Saint-Marcellin et la municipalité régionale de comté de Rimouski d'en venir à une entente intermunicipale relative à un service en sécurité incendie, plus particulièrement en ce qui concerne les équipements ;

**ATTENDU QU'**un projet d'entente intitulé «**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**», est présenté aux membres du conseil municipal et que ceux-ci s'en disent satisfaits ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

( **APPROUVE** le document intitulé «**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**», le tout tel que présenté par la MRC de Rimouski-Neigette ;

( **AUTORISE** le maire, monsieur Laurent Proulx, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer cette dite entente de délégation de compétence, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, ainsi que tous les documents accessoires nécessaires à cette fin.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Projet «*Mâchoires de vie*»

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus du projet «*Mâchoires de vie*» relancé par le chef de district en sécurité incendie, monsieur Gilles Blouin, pour lequel celui-ci nous a joint une soumission de CMP Mayer inc. au montant de 14 560,88 \$, taxes incluses, comprenant un équipement usagé en bonne condition et les accessoires nécessaires à son fonctionnement.

Monsieur Lepage indique également qu'il a émis certains commentaires sur ce projet à monsieur Gilles Blouin ainsi qu'à deux (2) représentants de la MRC de Rimouski-Neigette, madame Louise Audet, directrice générale et monsieur Lucien Brillant, directeur par intérim du Service en sécurité incendie, dont une copie est transmise aux élus, le tout sans avoir reçu à ce jour d'indication sur le suivi qui sera donné à ce dossier.

Ainsi, le conseil municipal convient d'attendre que ce projet soit plus amplement développé par les représentants de la MRC de Rimouski-Neigette.

### Annulation des factures numéros 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 par la municipalité de Saint-Marcellin

Dans la résolution numéro 2010-165 adoptée le 7 juin 2010 par la municipalité de Saint-Marcellin, le conseil municipal de cette municipalité nous informe qu'il accepte d'annuler les factures numéros 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, factures qui nous avaient été chargées pour des services fournis en entraide en matière de sécurité incendie.

### OFFRE DE SERVICE POUR LA REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE

No. 20100729

**ATTENDU QU'**à la demande du directeur général, monsieur Gilles Lepage, dans une lettre datée du 22 juin 2010, madame Isabelle Thériault, CA pour la firme *Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.*, a produit une offre pour fournir les services requis dans le cadre du processus de *Reddition de comptes au 31 décembre 2009 pour le «Programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence»*, cette proposition s'élevant à 1 050,00 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski considère cette offre comme acceptable et désire aller de l'avant pour la réalisation des travaux s'y rapportant ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne la firme *Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.*, pour les services à fournir dans le cadre du processus de *Reddition de comptes au 31 décembre 2009 pour le «Programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence»*, et ceci au prix de 1 050,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition déposée le 22 juin 2010 par cette dite firme.

### AVIS DE NON RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION - ACCÈS PUBLIC AU LAC NEIGETTE

Dans une lettre datée du 10 juin 2010 et reçue au bureau municipal le 11 juin 2010, madame Esther Bélanger, propriétaire de la Ferme Duquesne, nous informe qu'elle désire mettre fin au bail de location numéro 314258 intervenu avec la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski le 26 août 1993 pour l'accès public au Lac Neigette, le tout en conformité avec les conditions de renouvellement énoncées dans ledit bail.

Ainsi, cette location de terrain prendra donc fin le 25 août 2010.

No. 20100730

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage pour adresser une lettre de remerciements à madame Esther Bélanger, propriétaire de la Ferme Duquesne, pour sa collaboration et les services rendus au cours des dernières années relativement à l'accès public au Lac Neigette.

### ABRIS POUR BOÎTES POSTALES

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des élus, une copie des plans et devis du document fourni par Postes Canada pour des abris types de différents modèles pour des boîtes postales extérieures.

Ainsi, le conseil municipal convient d'en prendre connaissance et de voir un peu plus tard les suites qui seront données dans ce dossier, le cas échéant.

### RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS EN COURS - SOLDES RÉSIDUAIRES

No. 20100731

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité :

- QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :
  1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
  2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
  3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.
- QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Païement comptant» de l'annexe.

- QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.
- QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### DEMANDES DE LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

---

#### Cautionnement spécifique

No. 20100732

**ATTENDU QUE** la *Corporation de Promotion industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 161 000 \$, remboursable sur quinze (15) ans, pour son projet de construction d'un «*Centre de découpe de volailles*» au 31, rue Industrielle ;

**ATTENDU QUE** cette institution financière exige que la municipalité se porte caution de cette obligation ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski se porte caution en faveur de la *Corporation de Promotion industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* d'un montant de 161 000 \$ pour quinze (15) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe «**Cautionnement spécifique # 20100622**».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Ainsi, il est de plus résolu à l'unanimité que, dès que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski aura reçu l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans ce dossier, le maire,

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

monsieur Laurent Proulx, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, sont autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer le «**Cautionnement spécifique # 20100622**» ainsi que tous documents accessoires s'y rattachant.

### Garantie hypothécaire

No. 20100733

**ATTENDU QUE** la *Corporation de Promotion industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 161 000 \$, remboursable sur quinze (15) ans, pour son projet de construction d'un «*Centre de découpe de volailles*» au 31, rue Industrielle ;

**ATTENDU QUE** cette institution financière exige que la municipalité se porte caution de cette obligation, ce à quoi la municipalité a consenti ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire toutefois obtenir certaines garanties pour son engagement dans ce projet ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu un projet de «*Garantie hypothécaire*» produit par Me Julie Boudreault, notaire et s'en dit satisfait ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le projet de «*Garantie hypothécaire*» produit par Me Julie Boudreault, notaire, ce projet établissant les garanties exigées par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour se porter caution d'un prêt au montant de 161 000 \$, remboursable sur quinze (15) ans, à être émis en faveur de la *Corporation de Promotion industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* pour son projet de construction d'un «*Centre de découpe de volailles*» au 31, rue Industrielle, le tout selon les termes et conditions qui sont stipulés dans ce dit projet de «*Garantie hypothécaire*».

Ainsi, il est de plus résolu à l'unanimité que, dès que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski aura reçu l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour se porter caution dans ce dossier, le maire, monsieur Laurent Proulx, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, sont autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer l'acte notarié relatif à cette «*Garantie hypothécaire*» ainsi que tous documents accessoires s'y rattachant.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### TRAVAUX DE VOIRIE À RÉALISER EN 2010

No. 20100734

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire établir ses priorités de travaux de voirie à réaliser durant l'été 2010 ;

**ATTENDU QU'**à cet effet, l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge a préparé une liste de travaux à réaliser avec une estimation pour chacun d'eux ainsi qu'un ordre de priorité selon son jugement ;

**ATTENDU QUE** le budget 2010 permet de réaliser seulement une partie de ces travaux soit pour environ 20 000 \$ ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski établisse que les travaux suivants pour l'amélioration du réseau routier local soient faits en 2010 :

Numéro	Nom du chemin	Description sommaire	Évaluation	Imprévus	Coût total estimé
2010-001	Chemin des Trois-Lacs (Ouest)	Rechargement de gravier – Du # 714 au # 1081 soit sur ± 3600 mètres	11 942 \$	1 194 \$	13 136 \$
2010-003	Rue Industrielle	Rechargement de gravier	2 319 \$	232 \$	2 551 \$
2010-005	Montée du Petit-Lac-Macpès (Secteur municipal)	Rechargement de tuf et gravier + travaux des fossés	4 058 \$	406 \$	4 464 \$
<b>Total :</b>			<b>18 319 \$</b>	<b>1 832 \$</b>	<b>20 151 \$</b>

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, autorise les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
22-320-90-999 Voirie à déterminer	15 000 \$	-15 000 \$	0 \$
22-320-35-999 Amélioration du réseau routier local	0 \$	20 151 \$	20 151 \$
21-650-000-000 Revenus de fonctionnement (ÉAI)	-91 425 \$	-5 151 \$	-96 576 \$
03-650-000-000 Revenus de fonctionnement (ÉAF)	91 425 \$	5 151 \$	96 576 \$
02-320-00-620 Matériel / Travaux réguliers (Voirie)	31 000 \$	-5 151 \$	25 849 \$
<b>TOTAL BALANCE :</b>	<b>46 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>46 000 \$</b>

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### RÉFRIGÉRATEUR POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE

No. 20100735

**ATTENDU QUE** le réfrigérateur Pepsi, dans la salle communautaire, est défectueux et que selon le technicien de Réfrigération GRL inc. il n'est plus réparable ;

**ATTENDU QUE** Réfrigération GRL inc., suite à une demande du directeur général, monsieur Gilles Lepage, nous a présenté une soumission pour deux (2) modèles de réfrigérateurs neufs, aux prix suivants, taxes en sus, soit :

- 1) 1 450,00 \$ Réfrigérateur en acier inoxydable avec une porte vitrée et 3 tablettes, modèle MSR-23G-1 ;
- 2) 2 475,00 \$ Réfrigérateur en acier inoxydable avec porte pleine et 3 tablettes, modèle M3R24-1 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire aller de l'avant avec ce projet et souhaite ainsi acquérir le réfrigérateur en acier inoxydable avec une porte vitrée et 3 tablettes, modèle MSR-23G-1 ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise l'achat du réfrigérateur en acier inoxydable avec une porte vitrée et 3 tablettes, modèle MSR-23G-1 et ceci au prix de 1 450,00 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de Réfrigération GRL inc. datée du 29 juin 2010.

### DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, reçoit et fait la lecture de la déclaration d'intérêts pécuniaires pour le conseiller monsieur Taylor Olsen.

### TERRAIN DE JEUX ÉTÉ 2010-PARTICIPATION ACCRUE DES JEUNES

No. 20100736

**ATTENDU QUE** les inscriptions au terrain de jeux été 2010 ont connu un accroissement considérable par rapport à l'an dernier passant de 15 jeunes en 2009 à 32 jeunes pour 2010 ;

**ATTENDU QUE** les présences réelles varient pour la première semaine de 16 à 23 jeunes, sauf pour la première sortie qui elle est de 27 mais avec des bénévoles accompagnants (*Parents et bénévoles*) rendant donc ainsi le travail acceptable pour ce type d'activité spécifique ;

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QU'**il peut devenir nécessaire d'avoir une ressource additionnelle en tant qu'animateur(trice) advenant la participation accrue des jeunes aux activités régulières ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire que les activités régulières du terrain de jeux été 2010 se déroulent le plus efficacement possible et en toute sécurité ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise l'embauche d'une ressource additionnelle en tant qu'animateur(trice) pour les activités régulières du terrain de jeux été 2010, et ceci lorsque la participation des jeunes sera d'environ 25 jeunes et plus.

Cette personne sera rémunérée au taux du salaire minimum selon les heures réellement accomplies, le tout étant payable sur facturation.

Le choix de cette personne se fera de concert entre le directeur général, monsieur Gilles Lepage et la technicienne en loisir et développement, madame Marie-Ève Bergeron. Quant aux besoins, ils seront établis par madame Marie-Ève Bergeron en fonction de la participation des jeunes selon les paramètres établis précédemment.

### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20100737

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 21 heures 30.